



COMMUNE DE PLAGNOLE
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°4 DU 01 DÉCEMBRE 2025 À 19H00

Date de la convocation : 21 novembre 2025 Date d’affichage : 21 novembre 2025 Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11 (dont 0 procuration) Absents : 0 Quorum : 6		L’an deux-mille vingt-cinq et le lundi trois novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Plagnole, régulièrement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en mairie - salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Georges DUPUY, Maire.
<u>Présents</u> :	M. Georges DUPUY, Maire ; Mme Martine LEZAT, 1 ^{ère} Adjointe au maire, M. Guillaume BENAZET, 2 nd Adjoint au maire ; Mmes Martine ROSSI, Chantal CERON, Corinne PAYSSERAND, Lydia KERSAUDY, Josiane GRIJALVO et Messieurs Michel DARIO, Gilles BERGES, Cédric FAJEAU, conseillers municipaux.	
<u>Procuration</u> :	/	
<u>Absents</u> :	/	
Madame Corinne PAYSSERAND a été élue secrétaire de séance.		

Ordre du jour :

1. Arrêt du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03 novembre 2025
2. Travaux de réhabilitation du local des archives : choix des prestataires et sollicitation de subventions
3. Entretien des espaces verts pour l’année 2026
4. Prise en charge des dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif 2026
5. Questions diverses

La séance est ouverte à 19h00

1. ARRET DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/11/2025

Pas d’observations particulières émises.
Approuvé à l’unanimité.

2. TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN LOCAL DESTINE A ACCUEILLIR LES ARCHIVES DE LA COMMUNE : CHOIX DES ARTISANS ET SOLLICITATION DE SUBVENTIONS

Délibération n°DCM2025-04-13

Suite à l’achèvement des travaux de réfection de la mairie fin octobre 2025, Monsieur le Maire propose et présente au conseil municipal le projet de réhabilitation du local attenant à la mairie (accès direct par le bureau du Maire) et dans lequel il est envisagé de stocker les archives municipales.

Ce local présente actuellement plusieurs désordres et caractéristiques inadaptées à la conservation des archives :

- Le sol montre des signes d'affaissement et nécessite une réfection complète,
- Les murs sont recouverts d'une tapisserie dégradée,
- Le plafond est ancien et équipé d'un néon vétuste,
- Le chauffage existant est peu performant et énergivore,
- L'accès au local ne répond pas aux normes d'accessibilité PMR.

et nécessite alors des travaux, à savoir :

- Travaux de maçonnerie : agrandissement du passage de porte pour un accès PMR, dépose du sol et mise en place d'un isolant et d'un carrelage ;
- Travaux de plâtrerie-peinture : reprise complète du faux-plafond, dépose de la tapisserie et pose d'une toile de verre puis application d'une peinture claire et lessivable, et pose d'un doublage isolant avec plaque de plâtre et isolant thermique sur le mur donnant sur l'extérieur ;
- Travaux d'électricité : remplacement du néon par des dalles LED intégrées au faux-plafond, remplacement du système de chauffage ;
- Travaux de menuiserie : nouvelle porte adaptée à l'encadrement agrandi pour le passage PMR.

Monsieur le Maire présente les devis reçus à cet effet.

Il informe le conseil municipal qu'il conviendrait également de solliciter des aides financières auprès des institutions compétentes pour financer ces travaux.

Où l'exposé du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Accepte le devis de l'entreprise de maçonnerie Jean-Claude CUGIEUX, située à Poucharramet (127 chemin de la Rivière - 31370) pour un montant évalué à 6 636,00 € HT pour les travaux de maçonnerie décrits plus haut ;
- Accepte le devis de l'entreprise de plâtrerie peinture GHIRARDO, située à Bérat (685 chemin de la Grangette - 31370) pour un montant évalué à 3 206,34 € HT pour les travaux de plâtrerie-peinture décrits plus haut ;
- Accepte le devis de l'entreprise POUYADOU David (électricien-plombier), située à Lautignac (470 route de Labatut - 31370) pour un montant évalué à 745,45 € HT pour les travaux d'électricité décrits plus haut ;
- Accepte le devis de l'entreprise RM PRO POSE Menuiserie (menuisier), située à Labastidette (8 rue Cabri Feuillet - 31600) pour un montant évalué à 2 225,00 € HT pour les travaux de menuiserie décrits plus haut ;
- Autorise le Maire à effectuer les démarches de sollicitations de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de la Préfecture (DETR) ;
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Accepte le plan de financement prévisionnel de l'opération comme décrit ci-après :

DEPENSES PREVISIONNELLES		Montant HT
- Devis Jean-Claude CUGIEUX (maçonnerie)		6 636,00 €
- Devis GHIRARDO (plâtrerie-peinture)		3 206,34 €
- Devis POUYADHOU David (électricien)		745,45 €
- Devis RM PRO POSE Menuiserie (menuiserie)		2 225,00 €
TOTAL		12 812,79 €
RECETTES PREVUES		
	Taux part. subvention	Montant HT
Subv. Prévisionnelle du Conseil Départemental	40 %	5 125,12 €
Subv. Prévisionnelle de la Sous-préfecture (DETR)	40 %	5 125,12 €
Commune de Plagnole	20 %	2 562,55 €
	100 %	12 812,79 €

3. ENTRETIEN DES ESPACES VERTS POUR L'ANNEE 2026

Ce point est reporté à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

4. PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Délibération n°DCM2025-04-14

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, préalablement au vote du budget primitif de 2026, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2025.

Il explique qu'afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2026, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2025, à savoir :

Chapitre	Article	Rappel Budget 2025	Montant autorisé (max 25%)
21	N°2131 : Bâtiments publics	55 000,00 €	13 750,00 €
21	N°2184 : Matériel de bureau et mobilier	3 500,00 €	875,00 €
21	N°2188 : Autres immos corporelles	3 000,00 €	750,00 €
TOTAL		61 500,00 €	15 375,00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité des membres présents, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits repris ci-dessus, et ce avant le vote du budget primitif de 2026.

5. **QUESTIONS DIVERSES**

- ↪ Salle du conseil municipal
Discussion sur le choix de la couleur pour la peinture : bleu

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

La secrétaire de séance,
Corinne PAYSSERAND

Le Maire,
Georges DUPUY